



ANNEXE DES
FRAIS BANCAIRES

ANNEXE DES FRAIS AFFÉRENTS
AUX SERVICES DE PAIEMENT

JUILLET 2020

La présente annexe des Frais Bancaires, y compris l'annexe des Frais afférents aux Services des Paiement (ci-après collectivement « l'Annexe des Frais Bancaires »), est valable pour Banque Havilland S.A. (la « Banque »), dont le siège social est situé 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Banque Havilland est un groupe bancaire privé créé en 2009. Son siège social est situé à Luxembourg avec des bureaux à Londres, à Monaco, au Liechtenstein, à Dubaï et en Suisse. Le groupe Banque Havilland fournit des services de banque privée, de gestion d'actifs et de fortune ainsi que des services bancaires institutionnels aux familles et particuliers fortunés.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Banque Havilland S.A. se réserve le droit de modifier à tout moment la gamme de ses offres de produits et services et l'Annexe des Frais Bancaires conformément, selon le cas, à ses Conditions Générales (y compris leurs éventuelles annexes) ou à des dispositions distinctes. Pour toute question, veuillez contacter votre chargé de clientèle chez Banque Havilland S.A.

FRAIS DE SERVICES DE TENUE DE COMPTE ET DE PAIEMENT

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Des Frais de Tenue de Compte s'appliquent aux comptes dont les actifs sont inférieurs aux seuils indiqués dans le tableau ci-dessous et sont perçues trimestriellement à terme échu en débitant le compte du client.¹

Particuliers

| ENCOURS SOUS GESTION / CONSERVATION | PAR AN |
|--|---------------|
| Jusqu'à 250 000 EUR | 3 000 EUR |
| + 250 000 EUR | 1 000 EUR |

Entreprises

| ENCOURS SOUS GESTION / CONSERVATION | PAR AN |
|--|---------------|
| Jusqu'à 1 000 000 EUR | 15 000 EUR |
| Jusqu'à 3 000 000 EUR | 10 000 EUR |

TRANSACTIONS DE PAIEMENT

Les frais associés aux Transactions de Paiement sont partagés entre le client et la Banque (code de facturation « SHARE »). Les Transactions de Paiement dont les frais ne sont pas partagés seront tarifées différemment. Le montant de ces frais est disponible sur demande.

Dans le cas des paiements en devises hors EEE, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer occasionnellement. Un devis précis des frais supplémentaires avant le traitement des Transactions de Paiement sera fourni sur demande. Toutes les Transactions de Paiement incluent les frais de règlement SEPA.

| | PAR TRANSACTION |
|-------------------|------------------------|
| Paiement standard | 125 EUR |
| Paiement en ligne | 5 EUR |

| SERVICES DE PAIEMENT SUPPLÉMENTAIRES | PAR TRANSACTION |
|--|------------------------|
| Révocation de l'ordre de paiement par le client | 200 EUR |
| Traitement par la Banque d'un refus justifié d'exécution d'un ordre de paiement | 200 EUR |
| Recouvrement d'une transaction de paiement en raison d'un identifiant unique incorrect | 200 EUR |

¹ Si le compte est classé comme inactif, les Frais de Tenue de Compte seront alors de 5 000 EUR par an, et de 30 000 EUR par an pour tout compte d'entreprise.

RETRAIT DE LIQUIDITÉS

Les frais sont calculés par transaction et facturés au moment de la transaction.

| TRANSACTION | PAR TRANSACTION |
|----------------------|----------------------------|
| Tous retraits | 2% (du montant du retrait) |
| Frais minimum | 200 EUR |

ENCAISSEMENT DE CHÈQUES

Les frais sont calculés par transaction et facturés au moment de la transaction.

| TRANSACTION | PER TRANSACTION |
|----------------------|--------------------------------|
| Tous encaissements | (0.5% du montant de la remise) |
| Frais minimum | 200 EUR |
| Frais maximum | 1 000 EUR |

TRANSFERT (SORTIE) DE TITRES

| PAR LIGNE DE TITRE |
|---------------------------|
| 100 EUR |

FRAIS DE TRANSACTION

Les Frais de Transaction relatifs aux transactions sur titres sont facturés en sus des Frais de Tenue de Compte et des Frais de Conservation. Ils sont imputés sur le montant brut de la transaction au moment de la transaction. Les frais indiqués s'appliquent aux marchés suivants :

États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Hong Kong, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Danemark, Norvège, Suède et Suisse.

Pour tous les autres marchés, veuillez contacter votre chargé de clientèle pour obtenir un devis complet.

TITRES

Obligations et valeurs assimilées

| TAILLE DE LA TRANSACTION (EUR) | FRAIS PAR TRANSACTION |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Jusqu'à 250 000 EUR | 0.50% |
| 250 000-500 000 EUR | 0.40% |
| + 500 000 EUR | 0.35% |
| Frais minimum | 125 EUR |

Actions, Exchange Traded Funds et titres assimilés

| TAILLE DE LA TRANSACTION (EUR) | FRAIS PAR TRANSACTION |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Jusqu'à 250 000 EUR | 0.80% |
| 250 000-500 000 EUR | 0.60% |
| + 500 000 EUR | 0.40% |
| Frais minimum | 125 EUR |

Options et contrats à terme négociés en Bourse

| | FRAIS PAR TRANSACTION |
|----------------------|------------------------------|
| Par Contrat | 10 EUR |
| Frais minimum | 100 EUR |

Produits structurés (hors DCI)

| | FRAIS PAR TRANSACTION |
|----------------------|------------------------------|
| Per Contrat | 0.80% |
| Frais minimum | 250 EUR |

FONDS D'INVESTISSEMENT

Fonds obligataires et monétaires

| TAILLE DE LA TRANSACTION (EUR) | FRAIS PAR TRANSACTION |
|--------------------------------|-----------------------|
| Jusqu'à 250 000 EUR | 0.60% |
| 250 000-500 000 EUR | 0.50% |
| + 500 000 EUR | 0.45% |
| Frais minimum | 250 EUR |

Fonds actions, équilibrés, mixtes et autres

| TAILLE DE LA TRANSACTION (EUR) | FRAIS PAR TRANSACTION |
|--------------------------------|-----------------------|
| Jusqu'à 250 000 EUR | 1.15% |
| 250 000-500 000 EUR | 0.90% |
| + 500 000 EUR | 0.80% |
| Frais minimum | 250 EUR |

Fonds alternatifs

| TAILLE DE LA TRANSACTION (EUR) | FRAIS PAR TRANSACTION |
|--------------------------------|-----------------------|
| Jusqu'à 250 000 EUR | 2.00% |
| 250 000-500 000 EUR | 1.50% |
| + 500 000 EUR | 1.25% |
| Frais minimum | 250 EUR |

Devises (au comptant et à terme)²

| TAILLE DE LA TRANSACTION (EUR) | FRAIS PAR TRANSACTION |
|------------------------------------|-----------------------|
| Jusqu'à EUR 150 000 | 0.50% |
| De 150 000 EUR jusqu'à 250 000 EUR | 0.25% |
| De 250 000 EUR à 500 000 EUR | 0.20% |
| + 500 000 EUR | 0.15% |

Autres titres tels que DCI, swaps de rendement total, métaux précieux et titres assimilés

| | FRAIS PAR TRANSACTION |
|----------------------|-----------------------|
| | Sous réserve d'accord |
| Frais minimum | 125 EUR |

² Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer aux devises autres que : EUR, USD, GBP et CHF.

FRAIS DE CONSERVATION

Applicables à l'ensemble des clients dans le cadre de mandats « Exécution uniquement » ou « Conseil ». Les frais sont facturés au titre de la conservation et de l'administration des titres.

Les Frais sont calculés sur les actifs bruts du client, y compris les liquidités. Ce calcul repose sur le solde de fin de mois du compte et est prélevé trimestriellement à terme échu par débit direct sur le compte. Le taux de TVA applicable sera ajouté aux Frais de conservation.

| | PAR AN |
|----------------------|------------------|
| Tous comptes | 0.35% |
| Frais minimum | 1 000 EUR |

Nous nous réservons le droit de facturer des frais supplémentaires pour les titres assortis de frais administratifs exceptionnels (par ex. titres sans source de prix fiable ou titres sans valeur, autres titres non standards).

FRAIS DE MANDAT DE CONSEIL

Les Frais de Mandat de Conseil incluent les frais de transaction et les frais de conservation.

Les Frais sont calculés sur les actifs bruts des Clients, y compris les liquidités. Ce calcul repose sur le solde de fin de mois du compte et est prélevé trimestriellement à terme échu par débit direct sur le compte. La TVA applicable sera ajoutée et les frais de tiers sont facturés séparément.

| | PAR AN |
|--|-----------------------|
| | Sous réserve d'accord |

FRAIS DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE

Les Frais de Gestion Discretionnaire comprennent les frais de transaction et les frais de conservation.

Les Frais sont calculés sur les actifs bruts du client, y compris les liquidités. Ce calcul repose sur le solde de fin de mois du compte et est prélevé trimestriellement à terme échu par débit direct sur le compte. La TVA applicable sera ajoutée et les frais de tiers sont facturés séparément.

| | TOTAL PAR AN |
|--|-----------------------|
| | Sous réserve d'accord |

³Frais de transaction inclus pour les marchés suivants : États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Hong Kong, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Danemark, Norvège, Suède et Suisse.

TAUX D'INTÉRÊT

COMPTE COURANT

L'intérêt débiteur sur les découverts est calculé quotidiennement sur le solde négatif du compte courant. Il est calculé sur le nombre réel de jours, 360 ou 365 selon le cas, et comptabilisé sur le compte courant le dernier jour bancaire de chaque mois.

Le Taux de Référence correspond à la moyenne mensuelle du taux de référence de remplacement / EURIBOR ou LIBOR quotidien à 6 mois fixé le dernier jour bancaire du mois précédent. Si le Taux de Référence est négatif, il sera réputé nul aux fins de la présente Annexe des Frais Bancaires. Des informations complémentaires sur le taux utilisé par la Banque sont disponibles sur demande.

EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate, tout découvert en EUR sera calculé sur la base de ce taux de référence, qui est publié quotidiennement à 11h00 CET.

LIBOR : London Interbank Offered Rate, tout découvert dans certaines devises autres que l'EUR sera calculé sur la base de ce taux de référence, qui est publié quotidiennement à 11h00 GMT.

Taux de référence de substitution : Le taux d'intérêt qui remplacera probablement le LIBOR à compter du début de l'année 2022 ou que la banque définira comme successeur approprié au LIBOR et tel que la Banque vous le communiquera par le biais d'un avis distinct comprenant une modification de la présente Annexe des Frais Bancaires.

PAR AN

Intérêt à payer sur découverts non autorisés

Taux de référence majoré de 7%

TAUX DES DÉPÔTS À TERME

PAR TRANSACTION

Intérêt

Comme convenu séparément entre la Banque et le Client

Frais de rupture

Coût de refinancement de la Banque majoré de 100 EUR de frais administratifs

Le taux de TVA applicable sera ajouté aux frais administratifs.

AUTRES SERVICES

TÂCHES SPÉCIALES (EX. : RÉÉDITION D'ANCIENS DOCUMENTS ET RELEVÉS)

Les frais seront facturés après chaque année civile et le taux de TVA applicable sera ajouté. Des frais externes seront facturés séparément le cas échéant.

TAUX HORAIRE (SAUF MENTION CONTRAIRE)

| | |
|----------------------------------|---------|
| Par heure (au minimum une heure) | 400 EUR |
|----------------------------------|---------|

Sauf forfaits suivants :

PAR COMPTE

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Rapport fiscal | 200 EUR |
| LEI (Identifiant d'entité juridique) | 500 EUR |
| Confirmation de solde de compte | 200 EUR |

SUCCESSION

SUCCESSION

| | |
|---------------|-----------|
| Frais minimum | 1 000 EUR |
|---------------|-----------|

CARTE DE CRÉDIT

Pour les besoins liés aux cartes de crédit, veuillez contacter votre chargé de clientèle.

NOTES COMPLÉMENTAIRES À L'ANNEXE DES FRAIS BANCAIRES

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En vertu des directives de l'UE, Banque Havilland S.A. est légalement tenue de fournir aux autorités fiscales luxembourgeoises une liste de toutes les personnes imposables et non imposables (personnes physiques ou morales) qui sont enregistrées aux fins de la TVA dans un État membre de l'UE autre que le Luxembourg et ont reçu des services non exonérés de TVA dans leur pays d'origine (établissement). Par conséquent, si vous êtes enregistré aux fins de la TVA dans un État membre de l'UE autre que le Luxembourg, nous vous demandons de nous fournir votre numéro d'identification à la TVA ainsi que votre statut au regard de la TVA (c.-à.-d. assujetti ou non assujetti).

FRAIS DE TIERS

La présente Annexe des Frais Bancaires n'est pas exhaustive. Les tarifs indiqués dans le présent document excluent tous les frais de tiers liés à des transactions qui ne sont pas expressément mentionnés dans la présente Annexe des Frais Bancaires (par exemple : frais postaux, fax, frais de banque correspondante et prélèvements d'impôts étrangers), qui vous seront facturés séparément.

RÉTROCESSIONS

En vertu de la directive MiFID II, la Banque a adopté un modèle « sans rétrocession ». Cela implique que, d'une manière générale et nonobstant l'Article 7.2.2 des Conditions Générales de la Banque, si la Banque perçoit des rétrocessions de prestataires de services tiers comme des Promoteurs de fonds ou des Courtiers, les éventuelles incitations reçues seront recréditées au client.

AVERTISSEMENT :

Les frais énumérés s'appliquent aux transactions ordinaires. Les frais et charges externes seront ajoutés, le cas échéant. Les informations sur les frais non expressément mentionnés dans la présente Annexe des Frais Bancaires peuvent être obtenues auprès de la Banque. Certains investissements peuvent donner lieu, si la législation en vigueur l'autorise et dans la mesure permise par celle-ci, à des incitations en faveur de la Banque ou versées par celle-ci en raison de dispositions existantes avec les prestataires. Dans les limites définies par la loi, leur nature, leur montant et leur méthode de calcul vous seront communiqués sur demande. La TVA sera facturée pour les services, selon le cas, conformément à la législation sur la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur au Luxembourg.



BANQUE HAVILLAND S.A.

35a, avenue J.F. Kennedy • L-1855 Luxembourg

t. +352 463 131

f. +352 463 132

e. info@banquehavilland.com

w. banquehavilland.com